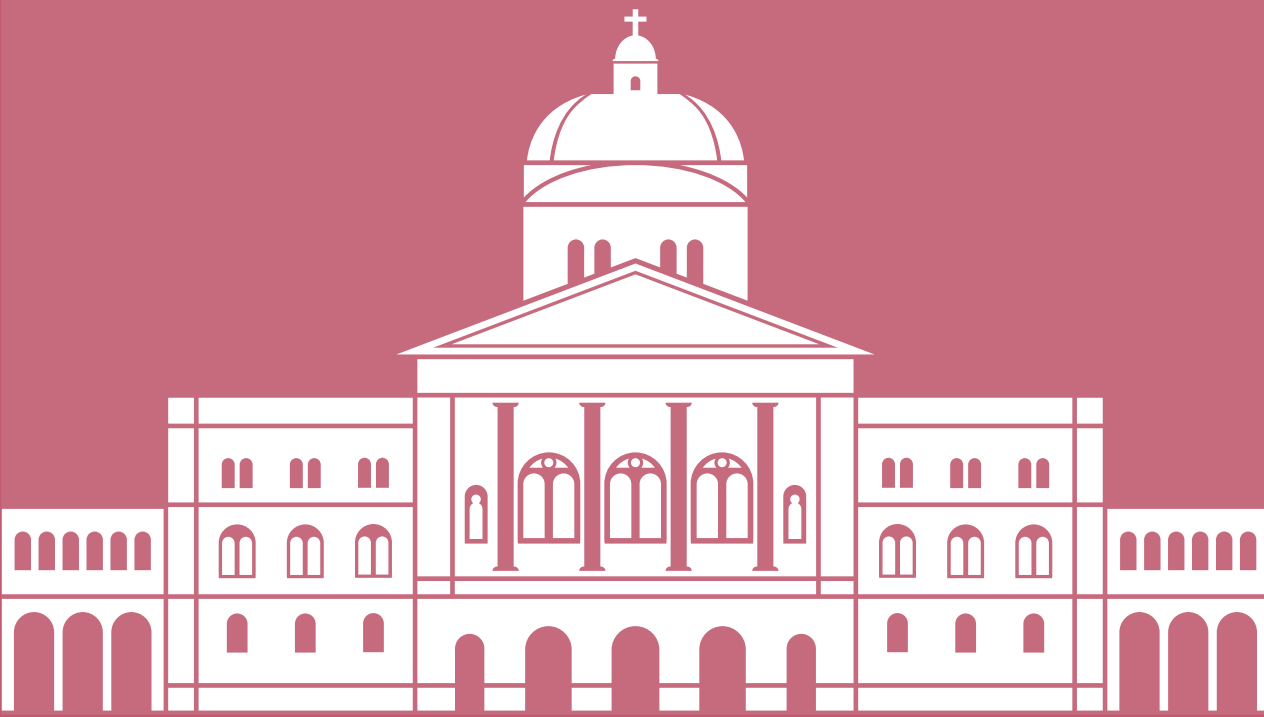


Aperçu de la session

Session d'hiver 2023



Contenu

Conseil national

23.045 OCF. Convention de la Haye sur les accords d'élection de for.
Approbation et mise en œuvre 1

SwissHoldings soutient l'approbation et la mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for et recommande son adoption.

23.035 OCF. Protection des investissements. Accord avec l'Indonésie
..... 2

SwissHoldings soutient l'accord de protection des investissements avec l'Indonésie et recommande son adoption.

Conseil des États

23.043 OCF. Doubles impositions. Convention avec les Emirats arabes
unis 3

SwissHoldings recommande d'accepter le protocole de modification de la convention de double imposition.










SwissHoldings est l'association des multinationales et des entreprises des secteurs de l'industrie et des services en Suisse. Au niveau fédéral, nous nous engageons au nom des 64 membres actuels pour des conditions cadres optimales. Ensemble, nos membres représentent environ 66 pour cent de la capitalisation boursière totale à la SIX Swiss Exchange. Nos membres emploient environ 1,8 million de personnes dans le monde, dont environ 202 000 en Suisse. Par le biais des nombreux mandats de services et de livraison qu'elles confient aux PME, les multinationales suisses emploient - directement et indirectement - plus de la moitié de tous les salariés en Suisse.

CONSEIL NATIONAL

23.045 OCF. Convention de la Haye sur les accords d'élection de for. Approbation et mise en œuvre






À l'ordre du jour le **6 décembre 2023**

 Recommandation	SwissHoldings soutient l'approbation et la mise en œuvre de la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for et recommande son adoption.
 Contenu	La Suisse doit adhérer à la Convention de La Haye sur les accords d'élection de for. Cette convention a pour objectif de promouvoir la sécurité juridique pour les relations commerciales internationales en établissant des règles uniformes concernant la compétence des tribunaux en matière civile et commerciale.
 Stand	16.08.2023 : CAJ-E recommande l'adoption 27.09.2023 : Adoption au Conseil des Etats 27.10.2023 : CAJ-N recommande l'adoption
 Position	SwissHoldings salue l'approbation de la Convention. Dans son domaine d'application, elle crée une sécurité juridique et veille à ce que les décisions des tribunaux étatiques convenus soient assimilées à celles des tribunaux arbitraux. Nous approuvons le fait que la Suisse n'émette pas de réserves ni de déclarations concernant la Convention. Dans le cas contraire, la sécurité juridique visée serait à nouveau limitée.
 Contact	Dr. Gabriel Rumo Directeur et Droit  gabriel.rumo@swissholdings.ch  +41 (0)79 712 20 20



23.035 OCF. Protection des investissements. Accord avec l'Indonésie

A l'ordre du jour le 12 décembre 2023






 Recommandation	<p>SwissHoldings soutient l'accord de protection des investissements avec l'Indonésie et recommande son adoption.</p>
 Contenu	<p>Le 5 avril 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au nouvel accord bilatéral de protection des investissements entre la Suisse et l'Indonésie à l'intention des Chambres fédérales. Cet accord comble le vide contractuel qui existait depuis l'abrogation de l'accord précédent en 2016.</p>
 Stand	<p>30.06.2023 : La CPE-E recommande l'adoption 28.09.2023 : Adoption au Conseil des Etats 17.10.2023 : La CPE-N recommande l'adoption</p>
 Position	<p>SwissHoldings soutient l'accord de protection des investissements (ISA) avec l'Indonésie : l'ISA protège les entreprises suisses contre la discrimination étatique et les expropriations illégales et assure le libre transfert des paiements liés aux investissements. En combinaison avec l'accord de libre-échange des Etats de l'AELE avec l'Indonésie, qui entrera en vigueur en 2021, on peut s'attendre à ce que l'accord de protection des investissements renforce considérablement la dynamique commerciale et d'investissement des entreprises suisses en Indonésie à moyen et long terme.</p> <p>Le contenu de l'accord correspond aux normes actuelles : La conception de la protection des investissements a été constamment développée au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la sécurité juridique et la protection contre son application abusive. L'association a toujours soutenu les travaux correspondants pour le développement du système de règlement des différends.</p>
 Contact	<p>Denise Laufer Chef division économie et Membre du Comité Exécutif</p> <p>✉ denise.laufer@swissholdings.ch</p> <p>☎ +41 (0)76 407 02 48</p>



CONSEIL DES ÉTATS

23.043 OCF. Doubles impositions. Convention avec les Emirats arabes unis

A l'ordre du jour le **14 décembre 2023**

 Recommandation	SwissHoldings recommande d'accepter le protocole de modification de la convention de double imposition.
 Contenu	Le protocole de révision comprend la reprise de la norme minimale BEPS dans la CDI avec les Émirats arabes unis. Cette norme internationale obligatoire a déjà été intégrée dans de nombreuses conventions de double imposition suisses depuis son adoption à l'automne 2015. Ces nouveautés apportent plus de clarté et de sécurité juridique à nos entreprises.
 Stand	27.06.2023 : La CER-N recommande l'adoption 19.09.2023 : Adoption au Conseil national 10.11.2023 : La CER-N recommande l'adoption
 Position	Dans le contexte de l'introduction d'un impôt ordinaire sur les bénéficiaires par les Émirats arabes unis (9% à partir de juin 2023), une CDI moderne, avantageuse et compatible au niveau international deviendra nettement plus importante pour l'économie suisse.
 Contact	Martin Hess Responsable du département fiscalité et Membre du Comité Exécutif ✉ martin.hess@swissholdings.ch ☎ +41 (0)78 805 04 95

